Réseau de transport d'électricité

Qualité de l'Electricité

Evolution des engagements de RTE

CURTE
Commission d'Accès au Réseau
GT raccordement et accès au réseau des consommateurs
15 octobre 2014

Agenda

- → Engagements sur la fréquence de coupure
- → Engagements sur la durée cumulée
- → Engagements sur les creux de tension
- → Engagements sur les interruptions programmées

Engagements sur la fréquence de coupures : principes généraux

➔ **Conservation des modalités existantes**

- Engagements triennaux
- Calcul sur la base de l'historique
- Effet cliquet « anti-retour en arrière »

➔ **Abaissement global des seuils**

- Nouveau seuil plancher de 1CBL/3ans

Engagements sur la fréquence de coupures : proposition

CART Actuel	Engagement en Coupures Longues	Proposition
Ecl = 0	1 Coupure Longue sur 3 ans	Ecl = 0
Ecl = 0,33	2 Coupures Longues sur 3 ans	0,33 ≤ Ecl ≤ 0,66
Ecl ≥ 0,66	1 Coupure Longue par an	Ecl ≥ 1

CART Actuel	Engagement en Coupures Brèves	Proposition
Ecb = 0	1 Coupure Brève sur 3 ans	Ecb = 0
Ecb = 0,33	2 Coupures Brèves sur 3 ans	0,33 ≤ Ecb ≤ 0,66
Ecb = 0,66	1 Coupure Brève par an	Ecb = 1
1 ≤ Ecb ≤1,66	2 Coupures Brèves par an	1,33 ≤ Ecb ≤ 2
2 ≤ Ecb ≤ 2,66	3 Coupures Brèves par an	2,33 ≤ Ecb ≤ 3
3 ≤ Ecb ≤ 3,66	4 Coupures Brèves par an	3,33 ≤ Ecb ≤ 4
Ecb ≥ 4	5 Coupures Brèves par an	Ecb ≥ 4,33

Si Ecl=Ecb=0 alors 2CBL/3ans

Si Ecl+Ecb=0 alors 1CBL/3ans
Si Ecl+Ecb =0,33 alors 2CBL/3ans

Engagements sur la fréquence de coupures : Aménagements divers

➔ **Site ne disposant pas d'historique :**

- Engagement initial fondé sur une étude prévisionnelle tenant compte de la structure d'alimentation et de l'historique du réseau local

➔ **Généralisation de la définition d'une Coupure :**

pour couvrir le cas des sous-stations alimentées entre 2 phases du RPT

- Il y a Coupure lorsque les valeurs efficaces de l'ensemble des tensions entre phases délivrées sont simultanément inférieures à 5% de la tension d'alimentation déclarée Uc

➔ **Prise en compte de l'ensemble des automates permettant de réduire la durée des coupures**

- …Lorsque des Coupures Brèves résultant du fonctionnement des protections et automatismes et précédent d'au plus 2 minutes une Coupure Longue ou Brève, seule cette dernière coupure est comptabilisée.

Engagement sur la durée cumulée des coupures longues : Principes généraux

➔ **Modulation de l'engagement en fonction du niveau de sécurisation de l'alimentation du site choisi par le client**

- Risque de coupure longue : fortement lié à la structure de raccordement et en particulier au nombre d'alimentations choisi par le client
- Un système de type « assurantiel » qui ne doit pas devenir déresponsabilisant

➔ **Articulation avec l'abattement tarifaire 2%-6h**

- Pour une coupure ouvrant droit à indemnisation, le client bénéficiera du dispositif le plus favorable
  - Si préjudice > abattement : l'indemnisation tient compte de l'abattement perçu
  - Si préjudice < abattement : le client bénéficie de l'abattement

Engagement sur la durée cumulée des coupures longues : Proposition 1

Structure d'alimentation du site	Engagement sur une durée cumulée sur trois ans inférieure à
Le site dispose d'une autre alimentation en HTB assurant au moins 80% de sa puissance nominale	2 heures
Le site dispose de moyens de secours (HTB, HTA, production locale…) assurant entre 10 et 80% de sa puissance nominale	12 heures
Le site n'est pas secouru ou à un niveau inférieur à 10% de sa puissance nominale	3 jours

- Des effets de seuils complexes à gérer : qu'est-ce que la puissance d'un site ? La puissance secourue peut aussi varier dans le temps…

Engagement sur la durée cumulée des coupures longues : Proposition 2

Structure d'alimentation du site	Engagement sur une durée cumulée sur trois ans inférieure à
Le site dispose d'une autre alimentation au même niveau de tension	2 heures pour rétablir l'une des deux alimentations
Le site dispose d'une autre alimentation sur un domaine de tension inférieur	12 heures pour rétablir l'alimentation principale
Le site ne dispose pas d'autre alimentation	3 jours pour rétablir l'alimentation principale

- Pas de prise en compte des moyens de production de secours

Engagement sur la durée cumulée des coupures longues : Proposition 3

Structure d'alimentation du site	Engagement sur une durée cumulée sur trois ans inférieure à
Le site dispose de plusieurs alimentations issues du RPT	2 heures pour rétablir l'une des alimentations
Le site atteste qu'il dispose de moyens lui permettant d'assurer la mise en sécurité de ses installations *(Renonciation à demander une indemnisation pour une détérioration de l'outil de production liée à la coupure)*	12 heures pour rétablir l'alimentation principale
Autres situations	3 jours pour rétablir l'alimentation principale

- Le client a le choix de souscrire telle ou telle option
  - le choix de l'option 1 étant évidemment conditionné par l'existence d'un secours HTB
- Une analyse juridique plus approfondie reste à réaliser

Engagements sur les creux de tension
Propositions

- **Ajout d'un nouveau service :**

  surveillance de l'onde de tension : mise à disposition d'un AMQ et d'information sur les creux de tension, sans engagements associés

- **Adaptation des services Q+ et Sup Quali+**

  Amélioration des seuils

Engagement sur les travaux programmés Propositions

➔ **RTE vise à une réduction de la durée des interruptions pour maintenance courante des alimentations**

- Des souplesses restent nécessaires pour faire face à des situations particulières :
  - Interventions en urgence sur un équipement à risque
  - Interventions liées à des chantiers de développement
  - Essais de renvoi de tension pour les (rares) cas de clients en coupure sur une file d'essai

➔ **Une évolution envisagée :**

- Aujourd'hui : 5j /3 ans (dont 2j convertibles en 4 plages de 4 heures)
- Demain : **3j** /3 ans (dont 2j convertibles en 4 plages de 4 heures)
  + n plages de 4h (n<=4) pour des interventions particulières justifiées

➔ **Un maintien de l'obligation de rechercher un placement des interventions aux périodes de moindre gêne pour le client**

Renforcer l'analyse partagée des risques

➔ **Un principe général de guide méthodologique (« check list ») pour :**

- Garantir un niveau suffisant de partage d'information
- Permettre l'identification des actions à entreprendre de part et d'autre

➔ **Un travail à engager en parallèle du CART**

- En vue de disposer d'une méthode lors du déploiement du nouveau CART
- A relayer par le biais des commissions spécialisées des organismes professionnels ?